

COMMUNE DE FLEYS

COMpte RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 juin 2009

Sous la Présidence : de M. LAROCHE Claude, Maire

Etaient Présents : LAROCHE Claude, SANSEIGNE Chistian, GAUTHERON Cyril, AUFRERE Stéphane, NICOLLE Charly, VENON Jérémy, BONNET Romain, COLLON Xavier, DELAITRE Olivier, AUFRERE Sébastien

Etaient Absents : LAROCHE Nicolas (excusé)

Secrétaire de Séance : SANSEIGNE Christian.

PLAN DE PREVISION DES RISQUES DE RUISSELLEMENT DU CHABLISIEN

Dans le cadre du Plan de Prévision des Risques de Ruissellement du Chablisien un dossier comprenant : 1 carte de zonage, 1 carte d'aléa et 1 carte d'enjeux a été transmis et étudié en janvier 2009 et afin de répondre à diverses question et demandes de modifications une rencontre avec le responsable de l'établissement de ces cartes a été organisée.

Le maire présente à l'assemblée les cartes modifiées,

Le Conseil Municipal :

DONNE son accord de principe sur les cartes présentées ainsi que pour le lancement de la suite de la procédure officielle.

MODIFICATION DES STATUTS DU SYNDICAT MIXTE DU TONNERROIS

Le maire fait part à l'assemblée de la délibération du 1^{er} avril 2009 du comité du syndicat mixte du Pays du Tonnerrois, visée le 16 avril 2009, approuvant la modification des statuts dudit syndicat ainsi que l'annexe comportant tout le règlement des nouveaux statuts.

Le conseil municipal **DONNE** un avis favorable à la modification des nouveaux statuts présentés.

Modification statutaire – Fourrière animale.

Le Maire rappelle à l'assemblée l'importance d'adhérer à une fourrière animale afin de répondre aux obligations légales en matière de divagation d'animaux sur leur territoire, mais les informe que la Communauté de Communes n'a pas compétence dans ce domaine. Il propose d'adopter la modification des statuts décidée par le conseil communautaire par délibération en date du 3 juin 2009.

Le Conseil Municipal **DECIDE** d'adopter la modification des statuts suivante :

Article 6 – compétences optionnelles, il sera ajouté :

4) Fourrière animale :

Gestion et modernisation d'une fourrière animale par l'intermédiaire d'une adhésion à un syndicat compétent en la matière.

Modification statutaire – prise en charge de la compétence « énergies renouvelables »

Vu le développement de la mise en place d'énergies renouvelables et les nombreuses demandes de construction de parcs éoliens sur notre territoire,
Vu le souhait de la communauté de Communes du Chablisien de maîtriser l'implantation d'éoliennes sur le territoire intercommunal et de favoriser la mise en place d'énergies renouvelables dans le cadre du développement durable,
Vu la nécessité de mettre en place une organisation intercommunale efficace pour relever les défis du territoire,

Le maire propose à l'assemblée d'adopter la modification des statuts décidée par le conseil communautaire par délibération en date du 3 juin 2009.

Le conseil municipal **DECIDE** d'adopter la modification des statuts suivante :

Article 5 - Compétences obligatoires :

- 1) Aménagement de l'espace
- énergies renouvelables :

Elaboration et approbation des Zones de Développement Eolien, suivi de la mise en place des équipements éoliens sur le territoire de la Communauté de Communes, ainsi que l'appui aux porteurs de projets de développement d'énergies renouvelables autres qu'éoliens (photovoltaïque, géothermie ...)

Une taxe professionnelle de zone ainsi qu'un mode de répartition de celle-ci, seront définis par un règlement intérieur approuvé par le Conseil Communautaire.

SUBVENTION AU FOYER RURAL

Le maire soumet à l'assemblée une demande de subvention présentée par l'association du Foyer rural de la commune.

Le conseil municipal, à l'unanimité, **DECIDE** d'accorder une subvention d'un montant de 150,00 € qui sera inscrite à l'article 6574 du budget 2009.

MODIFICATION BUDGETAIRE

Suite à la décision d'accorder une subvention au Foyer rural, le maire propose à l'assemblée une modification budgétaire.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide la modification budgétaire suivante :

Article : Libellé	Dépenses	Recettes
Section de Fonctionnement		
6574 Subvention aux associations « Foyer Rural »	+ 150,00 €	
Les nouvelles recettes à répartir d'un montant de 150,00 € seront prises sur les fonds disponibles dont le nouveau montant sera de :		
46 190,51 € - 150,00 € = 46 040,51 €		

MODIFICATION BUDGETAIRE (Budget du service des eaux)

Le maire informe l'assemblée que suite à diverses annulations et réémissions de titres pour le paiement des consommations d'eau de l'exercice 2008, le compte 673 se trouve sous alimenté et propose d'effectuer une modification budgétaire.

Le conseil municipal, décide la modification budgétaire suivante :

Article : Libellé	Dépenses	Recettes
Section de Fonctionnement		
Article 615	- 100,00 €	
Article 673	+ 100,00 €	

AMENAGEMENT DE LA TRAVERSEE DU VILLAGE

Le conseil demande une réunion pour avancer sur le sujet

ABONNEMENT AUX EDITIONS DALLIAN

Le conseil décide la résiliation des abonnements très onéreux (850 €annuel) vu l'utilisation.

DIVERS

Demande de subvention de l'Office de Tourisme de Chablis
(Le conseil refuse la demande, souhaiterait du détail sur un projet concernant FLEYS)

Achat d'une calculatrice, d'une pendule et d'un présentoir pour les documentations.

Le Maire